

PACE TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

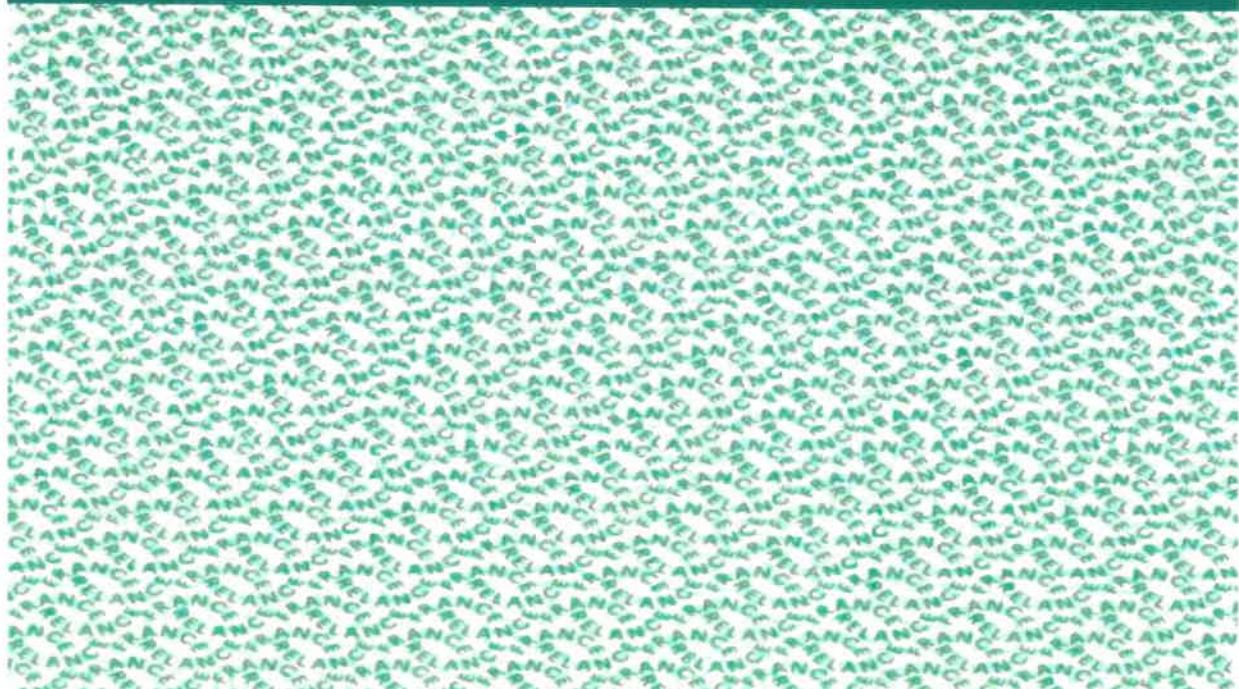
PETR Pays de Remiremont et de ses Vallées – Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales  
Communauté de Communes des Hautes Vosges – Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges



Accord cadre



# PACE TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE





Établi entre

**L'État, représenté par Monsieur Yves SEGUY, Préfet des Vosges**

et

**Le Conseil Régional Grand Est, représenté par Monsieur David VALENCE, Vice-Président**

et

**Le Conseil Départemental des Vosges, représenté par Monsieur François VANNSON, son Président**

et

**Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Remiremont et de ses Vallées représenté par Monsieur Dominique PEDUZZI, son Président**

et

**La Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales représentée par Madame Catherine LOUIS, sa Présidente**

et

**La Communauté de Communes des Hautes-Vosges, représentée par Monsieur Didier HOUOT, son Président**

et

**La Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges, représentée par Monsieur Dominique PEDUZZI, son Président**



## Préambule

Alors que les mandats municipaux et intercommunaux ont été renouvelés en 2020, il importe de définir des projets de territoires, d'identifier des orientations d'aménagement et de consacrer des moyens à la réalisation de travaux dimensionnant tout au long de la mandature.

À ce premier objectif de développement territorial dans tous les domaines, se conjugue à court et moyen terme celui du soutien de l'activité économique, pour faire face au ralentissement induit par la crise sanitaire. Les enjeux sociaux constituent également un enjeu prioritaire. Il convient donc de mettre en œuvre les meilleures méthodes pour venir en appui de la relance au service des territoires.

Force est de constater qu'à ce jour, l'empilement de contrats et de politiques sectorielles nuisent à la visibilité des politiques, voire à leur efficacité. Les pratiques doivent évoluer afin de mieux rassembler l'ensemble des dispositifs de soutien, à travers une organisation conçue pour le travail collectif en mode projet.

Suite à ce constat partagé entre l'État et les Conseils Régionaux, le Gouvernement a souhaité simplifier et unifier les dispositifs de contractualisation existants, au service des priorités stratégiques de chaque territoire et de l'État, au travers de Pactes Territoriaux de Relance et de Transition Écologique (PTRTE).

Ces PTRTE incarnent le partenariat inédit de l'État et du Conseil Régional qui co-animent la démarche et partagent une volonté de simplification, d'efficacité et d'accompagnement sur-mesure, au service des projets des territoires pour une relance durable. Cette relance durable s'inscrit dans les orientations du Business Act et du Schéma régional de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la Région Grand Est, approuvé en janvier 2020 et dont la pertinence a été renforcée par la crise sanitaire COVID-19.

**Le but du présent pacte territorial est de mobiliser les énergies sur la concrétisation des actions prioritaires, de pouvoir les identifier clairement en consolidant leur inscription dans une stratégie territoriale de développement, en s'inscrivant dans la durée du mandat local (6 ans).** Les services de l'État dans les Vosges, le Conseil Régional Grand-Est et le Conseil Départemental des Vosges s'associent pour appuyer conjointement la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales, la Communauté de Communes des Hautes-Vosges, la Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges et les communes qui les composent pour la mise en œuvre de leurs projets, ou ceux des acteurs économiques ou associatifs implantés sur leur territoire.

L'appui du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Remiremont et de ses Vallées est nécessaire, non seulement pour favoriser la mobilisation des différentes ressources autour de projets prioritaires à l'échelle des Communautés de Communes, mais aussi afin de favoriser des opérations d'aménagement à une échelle plus vaste, dans le champ des compétences qui lui sont confiées.

C'est ainsi que le projet de territoire présenté dans le présent pacte est issu d'une réflexion menée conjointement par la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales, la Communauté de Communes des Hautes-Vosges, la Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges, et le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Remiremont et de ses Vallées.



**Sur cette base commune, le pacte territorial se veut un outil de la relance durable dans deux temporalités :**

- **immédiate pour la relance post crise COVID-19 ;**
- **comme un moyen de se projeter à plus long terme pour le développement, la modernisation, la numérisation et la transition écologique et énergétique des territoires.**

**Il a pour ambition de permettre :**

- **une simplification de la mobilisation des dispositifs de soutien et une approche transversale dans la proximité ;**
- **un accompagnement sur-mesure et une animation pour concrétiser les projets ;**
- **une réflexion partagée au moyen d'une gouvernance établie afin de dégager des axes de développement territorial et d'identifier les actions nécessaires pour y parvenir.**

Ayant vocation à favoriser de manière concrète le développement économique, la cohésion territoriale et la transition écologique, ce pacte traitera de tous les sujets des politiques publiques des collectivités et de l'État, avec une vision stratégique proposée par le territoire.

Ce Pacte Territorial de Relance et de Transition Écologique est donc un véritable **contrat de méthode et d'appui aux projets**.



## TABLE DES MATIÈRES

<b>I. Contexte et objectifs du Pacte pour l'Etat et la Région</b>	<b>6</b>
<b>II. Portée et contenu du Pacte de la CCPVM, de la CCHV et de la CCBVV</b>	<b>7</b>
<b>III. Présentation générale du territoire</b>	<b>8</b>
<b>IV. Stratégie du territoire</b>	<b>19</b>
<b>V. Engagements des partenaires</b>	<b>24</b>
<b>VI. Gouvernance</b>	<b>26</b>
<b>VII. Suivi et évaluation</b>	<b>26</b>
<b>VIII. Processus de choix et de financement des projets</b>	<b>27</b>
<b>IX. Durée du contrat</b>	<b>27</b>
<b>Annexe 1 : recensement des contrats existants entrant dans le périmètre du pacte</b>	<b>29</b>
<b>Annexe 2 : recensement des projets pour l'année 2021</b>	
<b>Annexe 3 : recensement des projets pluriannuels</b>	<b>35</b>



## I. Contexte et objectifs du Pacte pour l'État et la Région

1. **Une volonté commune de l'État et de la Région d'accompagner les territoires en proximité, en tenant compte de leurs spécificités et de leurs trajectoires, en s'inscrivant dans la durée du mandat local (6 ans).**
2. **Un objectif inédit de convergence, de visibilité et de transversalité dans la lecture et le déploiement des programmes et politiques sur le territoire**

Le Pacte n'est pas une contractualisation de plus, mais une approche globale et intégratrice des contractualisations existantes entre le territoire, le Département, la Région, l'État et ses opérateurs ;  
Il est cohérent avec les objectifs de simplification énoncés dans l'accord de partenariat État – Régions de 2020.
3. **Un support pour la déclinaison locale d'orientations stratégiques partagées entre l'État et la Région**

**3 orientations stratégiques** à croiser et prendre en compte dans la stratégie du territoire :

- **Transition énergétique et ÉCOLOGIQUE**  
(avec bilan écologique)
- **COHÉSION territoriale et coopérations**  
(maillage territorial en centralités, équipements, services, santé, sport, loisirs... et coopération entre territoires)
- **ÉCONOMIE plurielle ancrée dans les territoires** (de proximité, productive, relocalisation...)

**et 3 sujets transversaux :**

- le déploiement des usages du numérique
- les synergies inter-territoriaux et interrégionales
- les dynamiques trans-frontalières

### **4. Une cohérence avec les stratégies nationales, régionales et locales**

- Au niveau national : France Relance, Agenda rural, Territoires d'Industrie, Agenda national pour le Climat, Stratégie pauvreté...
- Au niveau régional : CPER, SRADDET, SRDEII et Business Act, CPRDFOP, Stratégie Régionale Biodiversité, Feuille de route Santé, Schéma Régional de Développement du Tourisme, Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, Schéma Régional de développement du Sport...
- Au niveau infra régional : Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public, Documents d'aménagement et d'urbanisme (SCoT), Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)...

## II. Portée et contenu du Pacte de la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales, de la Communauté de Communes des Hautes-Vosges et de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges

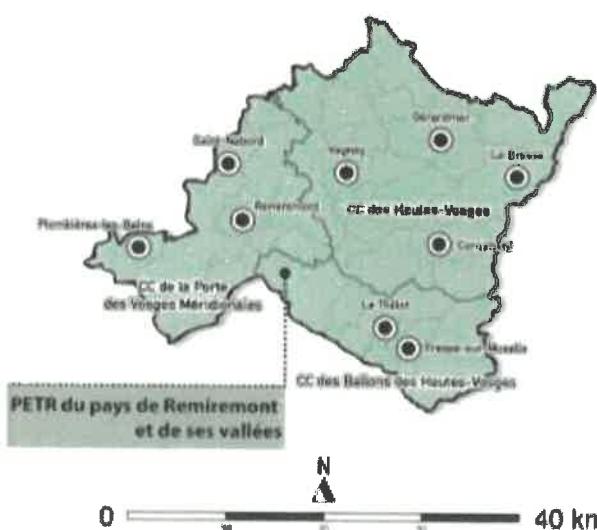
Le document ainsi que ses annexes sont nécessairement évolutifs. Les projets sont incrémentés au fur et à mesure et le contenu du Pacte fera l'objet d'une actualisation annuelle. Ces modifications, issues de l'enrichissement de la stratégie et de l'émergence de nouveaux projets ou partenariats, seront validées par la gouvernance (cf. Article VI) et intégrées « au fil de l'eau » dans le Pacte sans procédure d'avenant.

## 1. Périmètre géographique de contractualisation

## Le Pacte couvre les FPCI :

- Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales
  - Communauté de Communes des Hautes Vosges
  - Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges

Ce périmètre regroupe 40 communes pour une population de 83 436 habitants dans le cadre du recensement de la population 2017.





## 2. Convergence progressive des contractualisations préexistantes

### ➤ Contrats de référence intégrés dans le PTRTE (cf. Annexe 1)

Le présent Pacte ne remet pas en cause les engagements des contrats préexistants, qui ne seraient pas intégrés dans le PTRTE. Pour autant, il vise à éviter la juxtaposition des comités de pilotage et la redondance des projets dans plusieurs contrats.

Le Pacte n'est pas un document figé. Les parties prenantes s'engagent à poursuivre la démarche de simplification/intégration des contrats préexistants et à venir, autour de projets prioritaires et structurants.

## 3. Vivier de projets et projets prioritaires pour le territoire à court et plus long terme

### ➤ (cf. Annexes 2 et 3 – A préciser)

Chaque projet prioritaire fera l'objet d'une « fiche projet » (descriptif détaillé, partenaires, plan de financement, calendrier de réalisation...).



### III. Présentation générale du territoire

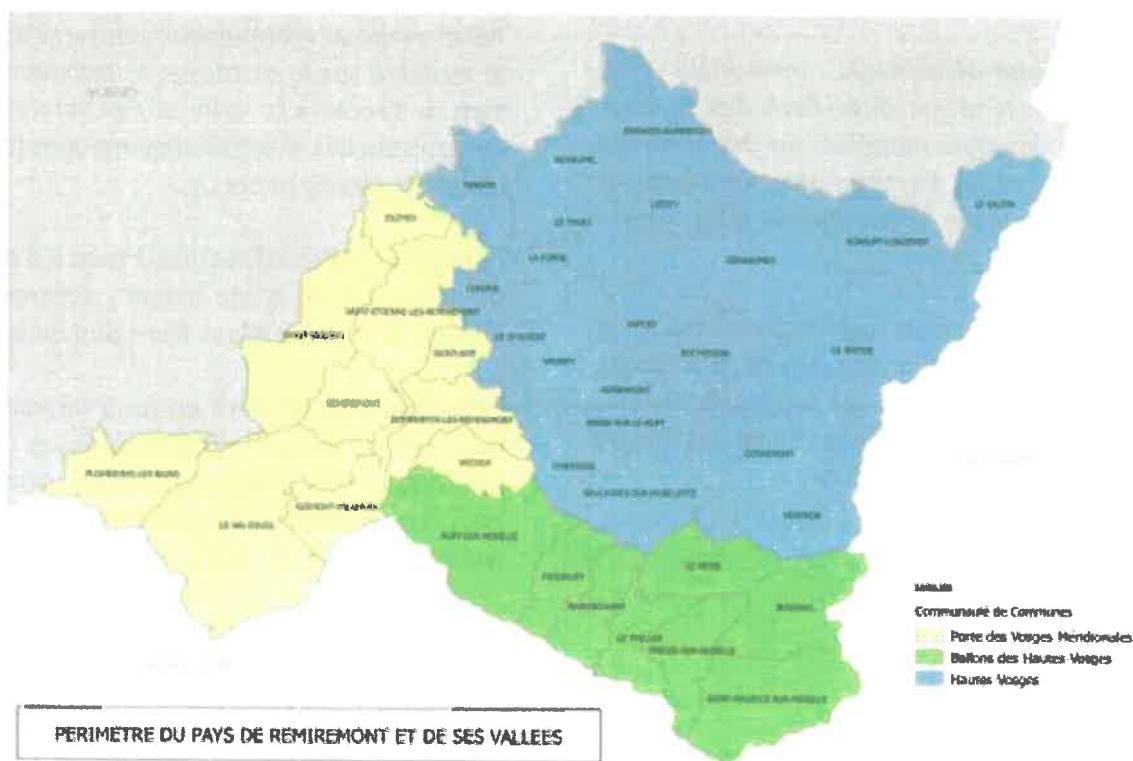
Situé au sud-est du département des Vosges, le Pays de Remiremont et de ses Vallées, est un territoire de moyenne montagne composé de 40 communes et un peu moins de 84 000 habitants.

Proche de l'Allemagne, du Luxembourg, de la Suisse et de la Belgique, il constitue, à l'intérieur de nos frontières, le trait d'union entre le sud du sillon Lorrain, l'Alsace (Haut-Rhin) et la Franche-Comté.

S'étendant sur 959 km<sup>2</sup>, ce territoire est inclus dans le périmètre du Massif des Vosges et une majorité des communes qui le constituent fait également partie du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.

Créé le 15 décembre 2004, le périmètre du PETR du Pays de Remiremont et de ses Vallées a été étendu suite à la réorganisation des Communautés de Communes. Le PETR en compte désormais 3, comme présenté sur la carte ci-dessous :

- 1) la Communauté de Communes des Hautes Vosges (22 communes, 37 323 habitants)
- 2) la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales (10 communes, 30 446 habitants)
- 3) la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges (8 communes, 15 667 habitants)



Territoire de moyenne montagne, il s'organise principalement le long des deux vallées de la Moselle et de la Moselotte, depuis les plus hauts sommets du Massif des Vosges jusqu'à Remiremont, porte d'entrée des Hautes-Vosges et ville d'accueil du TGV Est Européen.

Il comprend également la vallée de La Cleurie jusqu'à Gérardmer – trait d'union vers la Déodatie et s'ouvre, à contrario, vers des régions plus méridionales : le secteur de Plombières-les-Bains et du Val d'Ajol.



## Démographie - organisation spatiale

<i>ATOUTS</i>	<i>FAIBLESSES</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Densité de population élevée pour un territoire de montagne (87 habitants / km<sup>2</sup>), avec un bon maillage global du territoire se traduisant par de nombreux bourgs-centre (&gt; 2000 hab.), qui permettent le maintien d'une activité sociale et d'un tissu économique et commercial de proximité</li> <li>- Territoire intégré au Massif des Vosges, massif à taille humaine, facilement accessible (désenclavement par desserte TGV directe depuis Paris depuis 2007)</li> <li>- Forte inter-dépendance territoriale marquée par la présence de deux des six communes les plus peuplées du département (Gérardmer et Remiremont), facilitant les dynamiques de collaboration inter-territoriales</li> <li>- Omniprésence de la forêt et d'espaces naturels de premier plan (68,7 % de la surface), facteur d'attractivité du territoire, notamment au plan touristique, et de qualité du cadre de vie des habitants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Erosion démographique marquée, surtout à l'écart des pôles principaux de Remiremont et Gérardmer, eux-mêmes confrontés au phénomène de périurbanisation, qui s'étend en seconde couronne périphérique</li> <li>- Vieillissement marqué de la population, lié notamment aux premières vagues de départ des jeunes il y a une vingtaine d'années, touchant en particulier les bassins de vie de proximité les plus à l'écart des axes de communication</li> <li>- Relief et climat montagneux contrariant à la fois la mobilité sur le territoire, notamment s'agissant de l'accès à l'emploi et aux services, et le dynamisme des activités économiques (disponibilités foncières, pente...)</li> <li>- Logique de vallées (Est-Ouest) source d'enclavement des bassins de vie éloignés, contrariant les liaisons et collaborations Nord-Sud du territoire</li> <li>- Forte pression foncière en fond de vallée, notamment du fait de la présence d'axes de communication très fréquentés, de l'étalement urbain et du mitage, lié à la recomposition des ménages (de plus en plus de personnes vivant seules)</li> </ul>



- Economie – emploi - formation

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bonne densité, répartition géographique et diversité (secteur d'activité, technicité-qualification) des emplois sur le territoire (79,3% des résidents actifs ayant un emploi travaillent sur le territoire)</li> <li>- Économie tournée traditionnellement vers l'emploi industriel, fortement ancrée sur le territoire, en reconversion-diversification marquée, notamment par le développement des activités tertiaires</li> <li>- Économie disposant d'atouts et de savoir-faire, portée par le dynamisme d'un entrepreneuriat local créateur de valeur ajoutée et de plusieurs grandes entreprises renommées au plan national, notamment dans le textile et l'agroalimentaire</li> <li>- Tissu artisanal et commercial de proximité maillant l'ensemble du territoire, porteur de dynamisme et de vie locale</li> <li>- Outils d'ingénierie existants et fonctionnels, notamment dans le domaine économique (chambres consulaires, ALEXIS, Plateforme d'initiatives locales, ...)</li> <li>- Destination touristique reconnue (Massif des Vosges), associée à un patrimoine naturel et culturel de premier plan, favorisant la reconversion des emplois et le développement de l'économie tertiaire</li> <li>- Ressources locales porteuses d'emplois, à l'image de la forêt publique et de la filière bois, filière économique complète sur le territoire (1ère et 2ème transformation)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Territoire en perte d'emploi salarié, notamment dans le domaine industriel, assorti d'un taux de chômage conséquent</li> <li>- Faible niveau de qualification des demandeurs d'emploi, synonyme de difficultés de recrutement dans certains secteurs, notamment sur les métiers techniques et d'encadrement</li> <li>- Manque d'adaptation de l'offre de formation avec les emplois non pourvus, à la fois sur les filières historiques du territoire (textile, construction, transport...) et les nouveaux emplois, notamment dans le secteur du tourisme (saisonniers, permanents, pluriactifs...)</li> <li>- Disponibilités foncières limitées pour l'accueil et le développement des entreprises du fait d'une forte concurrence d'usages liée à la topographie du territoire, notamment en fond de vallées</li> <li>- Méconnaissance et manque de coordination entre les structures et outils d'ingénierie et d'aide à la création d'emploi et à l'accompagnement des entreprises</li> <li>- Fragilité économique liée à une forte prédominance de PME – TPE associée à une création d'emploi marquée sous le sceau de l'autoentreprise</li> <li>- Manque de coopération en faveur de la structuration locale de la filière bois et de la valorisation locale des produits forestiers</li> </ul>

- Agriculture de montagne dynamique, marquée par de petites exploitations porteuses de l'identité du territoire, véritable activité économique s'appuyant sur des savoir-faire traditionnels, des productions du terroir source de valeur-ajoutée en circuits courts et la présence de débouchés agro-alimentaires
- Agriculture confrontée aux contraintes topographiques d'exploitation en zone de montagne et à la forte tension foncière en fonds de vallée, à laquelle s'ajoute la problématique de la transmission des exploitations d'une génération vieillissante, impactant la vitalité économique du territoire et son attractivité touristique.
- Absence de démarche et d'outils de planification territoriale à l'échelle du territoire (SCoT)

- Focus sur le secteur touristique

#### ATOUTS

- Destination touristique reconnue de longue date (Gérardmer - Massif des Vosges), associée à un patrimoine naturel et culturel de premier plan, au cœur d'un vivier de clientèle de proximité important (Grand-Est, Pays frontaliers, région parisienne).
- Secteur d'activité d'avenir à même de contribuer à la reconversion de l'économie industrielle traditionnelle du territoire, apportant une réelle valeur ajoutée par la relocalisation d'une économie de proximité valorisant les productions locales (produits du terroir, industriels, artisanaux...), les infrastructures et les services associés, dynamisant, par là même, le cadre de vie pour les habitants.
- Territoire offrant un large panel d'activités touristiques pour les quatre saisons : Activités sportives de pleine nature (marche, trail, vélo-VTT, ski alpin, ski nordique, raquettes...), découverte des sites patrimoniaux et de mémoire (Théâtre du peuple à Bussang, Cité des Chanlonnes à Remiremont, Pays du Chalot, Musées...), grands sites paysagers (Ballon d'Alsace, route des Crêtes...), savoir-faire industriels et produits du terroir agricoles et artisanaux, thermalisme et bien être (Plombières-les-Bains)...

#### FAIBLESSES

- Équipements touristiques et offre d'hébergement parfois vieillissants à l'origine de prestations de niveau inégal sur le territoire
- Offre touristique fragilisée par la prédominance du ski alpin dans un contexte d'enjeu aléatoire, insuffisamment diversifiée dans une perspective « 4 saisons »
- Manque d'une offre de formation de proximité répondant aux besoins de professionnalisation des acteurs touristiques
- Polarité de l'offre touristique du territoire très marquée sur les secteurs de Gérardmer et La Bresse qui concentrent les capacités d'hébergement et les infrastructures touristiques, notamment de pratique du ski alpin et nordique
- Manque de structuration de l'offre culturelle et de lisibilité de la richesse et de la singularité culturelle du territoire
- Forte pression sur le parc de logements liée à l'activité touristique saisonnière, contrariant l'hébergement et donc l'accueil des actifs sur le territoire, à la fois à l'année comme à titre saisonnier



- Filière de transformation et de diversification agricole importante, confortant, aux côtés de savoir-faire et produits artisanaux, l'activité touristique et donc l'économie du territoire à travers le développement des circuits courts
- Manque d'alternatives à la voiture individuelle, d'adaptation et de lisibilité de l'offre de transport public sur le territoire, tant pour la clientèle touristique que pour une population vieillissante
- Investissements moteurs récents dans les hauts-lieux touristiques du territoire : La Schlucht, La Bresse, Gérardmer....
- Territoire concentrant de nombreux sites et équipements touristiques et de loisirs : 26 sites payants (bateliers de Gérardmer, confiseries, luge d'été...), la quasi-totalité des stations de ski du département et 60 % des stations du massif, de même que de nombreux espaces de ski nordique à fort potentiel de développement (735 000 journées-skieurs sur la saison 2019-2020)
- Offre de formation aux métiers de la montagne (y compris saisonniers et pluriactifs) en cours de développement, autour de la Maison de la Montagne à La Bresse et des deux lycées de la Haie Griselle à Gérardmer et de Munster
- Offre d'hébergement touristique importante sur le territoire : près de 25 000 lits marchands, soit près de la moitié des lits du département, à laquelle s'ajoute plus de 10 000 résidences secondaires
- Structures d'informations touristiques très présentes : 5 Offices de Tourisme et 12 Bureaux d'Informations Touristiques, témoignant d'une implication importante des collectivités dans le développement de ce secteur d'activité moteur de développement du territoire



- Patrimoine naturel et héritage culturel

ATOITS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Grande diversité de ressources naturelles associées à l'eau et à la forêt indissociable de la vitalité de l'agriculture de montagne, forgeant l'identité et la qualité paysagère du territoire et son attractivité, notamment au plan touristique</li> <li>- Sites naturels préservés, patrimoine exceptionnel souligné par la présence du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges et le classement Natura 2000 de la grande majorité des espaces naturels du territoire</li> <li>- Présence d'acteurs importants sur le plan de la culture scientifique et touristique (Jardin d'altitude du Haut Chitelet, Centre de Géologie Terraee Genesis, Société d'Histoire...)</li> <li>- Héritage culturel important constituant l'autre versant de l'identité du territoire, à la fois par la diversité de son patrimoine bâti (rural, thermal, industriel) et les festivals et autres événements portés par une dynamique associative très présente et par les collectivités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Forte pression humaine sur les espaces naturels et forestiers à l'origine de conflits d'usage nécessitant une gestion de la fréquentation permettant de concilier les objectifs de préservation, d'accès récréatifs et de valorisation agricole, économique et touristique du territoire</li> <li>- Absence de SCoT permettant de concilier la préservation du patrimoine naturel et des espaces agricoles et l'aménagement des espaces urbains et bâties à l'échelle du territoire</li> <li>- Difficulté d'appropriation positive de l'héritage culturel du territoire, dans un contexte économique difficile et une reconversion industrielle douloureuse</li> <li>- Présence de friches industrielles sur le territoire contrariant son attractivité (bâti dégradé)</li> <li>- Ressources naturelles du territoire vulnérables dans un contexte de changement climatique et parfois insuffisamment valorisées (notamment ressource bois - réelle filière porteuse d'emploi)</li> <li>- Difficulté de maintien d'une agriculture de montagne rémunératrice dans ce contexte de changement climatique, moteur de développement économique et touristique et porteuse de l'image du territoire</li> </ul>



- Santé, cadre de vie et habitat

<i>ATOUTS</i>	<i>FAIBLESSES</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maillage équilibré du territoire associé à la présence de bourgs-centres de proximité préservant une vie locale, associé à plusieurs pôles exerçant des fonctions de centralité plus importantes (Remiremont, Gérardmer)</li> <li>- Tissu associatif riche, diversifié et dynamique cristallisant la vie locale (accompagnement social, services à la population, sport et loisirs...)</li> <li>- Présence d'un réseau de Maisons de Services Au Public – France Services de proximité facilitant l'accès de la population aux services publics distants</li> <li>- Densité globale de professionnels de santé correcte, s'appuyant sur la présence hospitalière et la dynamique de regroupement de la médecine libérale, à travers la création de maisons de santé pluridisciplinaires</li> <li>- Taux de vacance de logement moyen, constat à tempérer néanmoins du fait d'une hausse continue de ce taux depuis le début des années 2000, alors même que le nombre total de logements ne cesse d'augmenter, notamment du fait de la création de résidences secondaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Difficulté de mobilité d'une population vieillissante et en situation de précarité croissante sur le territoire, plaident pour le développement d'une « silver économie » ou économie au service des âgés</li> <li>- Essoufflement de la dynamique associative et du bénévolat. Instances de participation citoyenne peu actives</li> <li>- Vieillissement de la démographie médicale (1 médecin généraliste sur deux a plus de 55 ans) et attractivité du territoire à conforter pour les jeunes diplômés, associé à la pénurie durable de l'offre de soins spécialisée sur certaines pathologies, à l'origine de renoncement aux soins (ophthalmologie, soins dentaires, dermatologie...)</li> <li>- Méconnaissance des acteurs, aides et ressources existantes sur le territoire, en particulier dans les domaines de l'accompagnement social, de la santé et de la famille</li> <li>- Parc de logements vieillissant et inadapté à la perte d'autonomie des personnes âgées, alors même que le revenu médian des propriétaires occupants est inférieur à l'ensemble du département.</li> <li>- Taux de résidences secondaires en constante augmentation, qui représente aujourd'hui plus de la moitié du parc total sur certaines communes touristiques du territoire, interrogeant sur le maintien des services à la population résidente à l'année</li> </ul>



A partir de cet état des lieux initial, présenté ci-dessus suivant une approche sectorielle associant "Atouts" et "Faiblesses", peuvent être dégagées des "opportunités" de développement à concrétiser, le cas échéant pour enrayer les "menaces" pesant sur le territoire.

Ces Opportunités (et Menaces) peuvent être combinées, de façon dynamique, en trois catégories selon leur finalité : "Faire du territoire... :

- un territoire habité
- un territoire visité et accessible
- un territoire de haute qualité naturelle, culturelle et patrimoniale

#### Un territoire habité

OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Culture de l'entrepreneuriat et multitude d'initiatives innovantes à même d'alimenter la nécessaire mutation économique du territoire, notamment dans le champ de l'Economie Sociale et Solidaire</li> <li>- Développement du secteur tertiaire, en particulier dans les domaines porteurs d'emploi du tourisme et des services à la personne, notamment dans le champ médico-social et de l'accompagnement de la perte d'autonomie</li> <li>- Développement des filières de formation et d'apprentissage répondant aux perspectives d'emploi sur les secteurs d'activité en tension sur le territoire, à l'image des métiers du tourisme (Maison de la Montagne)</li> <li>- Recomposition intercommunale du territoire et montée en puissance des EPCI et du PETR en cours (ingénierie de projet), source de rapprochement des élus et acteurs locaux et de réponses partagées à des problématiques communes</li> <li>- Extension des opérations de montée en débit - desserte de ZA départementales en THD par le Conseil Départemental et installation de la fibre optique sur le bassin intercommunal de Remiremont</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite, voire accélération de la déprise économique et démographique actuelle. Dévitalisation progressive du territoire, notamment du fait de son manque d'attractivité pour les jeunes actifs et d'un vieillissement de la population qui s'accélère</li> <li>- Délitement des outils industriels existants, pénurie d'emplois qualifiés appauvrissant le territoire et contribuant à sa vulnérabilité et à l'évasion de la "matière grise"</li> <li>- Risque d'artificialisation du territoire du fait d'une prédominance croissante du parc de résidences secondaires de montagne au détriment des possibilités d'accueil et de maintien d'un population résidente à l'année, source de démantèlement des services et commerces de proximité</li> <li>- Embrouillamini entre les nombreux opérateurs et dispositifs d'aide et d'accompagnement à la création, la reprise et le développement des entreprises</li> <li>- Dépendance accrue vis-à-vis de centres de décision extérieurs au territoire, délitement des centres-bourgs structurant le territoire dans un contexte de vieillissement et de déclin démographique et de difficulté de mobilité inhérent à la topographie du territoire</li> </ul>



- Présence de friches industrielles requalifiables dans un contexte de pénurie foncière, en partenariat avec l'EPFL, à même de répondre aux besoins d'opérateurs économiques
- Dynamisme de l'agriculture de montagne, activité économique indissociable de l'attractivité du territoire et du cadre de vie, perspectives favorables de développement des circuits courts, de valorisation collective des productions locales, en lien avec le potentiel de consommation de la clientèle touristique
- Ressource bois très présente et propice à la structuration d'une filière porteuse d'emploi, notamment par la présence d'unités de sciage locales en capacité à traiter les gros bois et les perspectives de développement des filières bois-construction et bois-énergie
- Programmes intercommunaux de rénovation de l'Habitat en cours (PIG, Habiter mieux), à conforter pour répondre au besoin important de rénovation d'un parc de logements vieillissant
- Perspectives de développement des mobilités douces (aires de covoiturage, transports publics, voies vertes...) répondant à l'afflux touristique, aux besoins de déplacements de la population et à la configuration géographique du territoire
- Présence d'initiatives porteuses de "mieux vivre" au quotidien pour les habitants, à l'image des Maisons de Santé Pluridisciplinaires, de l'Espace Santé du Pays de Remiremont et des Maisons de Services Au Public, à "essaimer" sur le territoire
- Initiatives de coopération et de structuration de l'offre de santé sur le territoire, notamment à travers les démarches « Contrat Local de Santé » et la création d'une « Communauté Professionnelle Territoriale de Santé » à l'échelle du territoire
- Mise en péril de l'agriculture, notamment par le manque de sécurisation du foncier agricole et le vieillissement de la profession
- Diversification des activités économiques insuffisante pour permettre le maintien des effectifs salariés et compenser le déclin de l'industrie traditionnelle
- Activité économique de plus en plus orientée vers des secteurs à faible valeur ajoutée pour le territoire et confrontée à des difficultés de recrutement dans des métiers qualifiés en tension souffrant d'un déficit d'image (construction, textile...)
- Essoufflement de la dynamique associative et du bénévolat, impactant le lien social, le dynamisme et donc l'attractivité des territoires
- Attrait pour les résidences secondaires aux conséquences lourdes pour l'avenir du territoire (coût du foncier et de l'habitat incompatible avec l'accès au logement pour les primo-accédants à un emploi, artificialisation du fait du développement des réseaux et infrastructures de communication...)
- Hausse des inégalités territoriales de santé, d'accès aux soins de proximité, notamment du fait du délitement de l'hôpital de Remiremont et de la fragilité de la démographie médicale sur le territoire



### Un territoire visité et accessible

#### *OPPORTUNITES*

- Positionnement géographique du Territoire au cœur de la nouvelle Région et à proximité d'importants bassins de population à fort pouvoir d'achat (Allemagne, Luxembourg, Belgique, Pays-Bas), dans un contexte économique actuel favorisant les destinations touristiques de proximité
- Notoriété et singularité touristique du territoire, associée à la destination "Massif des Vosges" et à l'image de marque du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges
- Bonne accessibilité routière et ferroviaire du territoire, à l'image de la desserte TGV Paris Est - Remiremont (moins de 3 heures)
- Potentiel "écotouristique" du territoire important (offre riche et diversifiée, sites naturels préservés et culturels de premier plan, thermalisme et remise en forme, produits du terroir, infrastructures à taille humaine...) répondant aux aspirations de la clientèle actuelle, par exemple autour du tourisme familial de nature
- Potentiel réel de développement d'une offre touristique "4 saisons" répondant aux attentes d'une clientèle de proximité et à l'évolution du contexte climatique
- Mutation économique du territoire déjà engagée, à l'image du secteur intercommunal des Hautes-Vosges, dans lequel les emplois dans la filière touristique prennent progressivement le pas sur l'industrie
- Secteur du tourisme à même d'apporter une forte valeur-ajoutée au territoire et un débouché pour les productions locales, industrielles, artisanales, agricoles et le commerce de proximité

#### *MENACES*

- Réchauffement climatique qui pourrait avoir de lourdes conséquences sur le tourisme hivernal, dans un contexte actuel de faiblesse d'une offre "4 saisons" à même de lisser la saisonnalité touristique, d'optimiser le fonctionnement des infrastructures d'accueil et de faciliter la transition écologique du territoire
- Difficulté à attirer des opérateurs privés à même d'innover, de faire évoluer l'offre touristique à travers de nouveaux produits et donc de contrarier le vieillissement constaté des hébergements et infrastructures actuelles
- Densité du trafic routier qui met en péril les équilibres du massif et contrarie l'image d'un territoire préservé donc attractif pour la clientèle
- Manque de coordination des acteurs touristiques, notamment en matière de promotion du territoire, dispersant les énergies et les moyens et contrariant la lisibilité du territoire au sein de la destination "Massif des Vosges"
- Dégradation des conditions de vie, artificialisation du territoire du fait d'un afflux touristique non maîtrisé, à l'image de la pression foncière croissante occasionnée par la demande de résidences secondaires
- Concentration de l'économie touristique du territoire sur les pôles de La Bresse et Gérardmer, au détriment de sa diffusion sur l'ensemble du territoire, alors même que chacun dispose d'atouts synonymes de complémentarité à même de répondre à une demande « 4 saisons »



*OPPORTUNITE*

- Perspectives de lancement de l'élaboration du SCoT, permettant de planifier l'évolution attendue du territoire et de concilier les différents usages et enjeux d'utilisation de l'espace
- Nombreuses démarches intercommunales de préservation et de mise en valeur du patrimoine naturel et du paysage engagées, à même d'être étendues et partagées à l'échelle du territoire (Plans de paysage, Documents d'objectifs Natura 2000, Trame Verte et Bleue...)
- Programme Leader (2014 - 2020) en cours de mise en oeuvre, orienté en particulier vers la préservation et la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel du territoire et des ressources et activités économiques associées.
- Offre culturelle extrêmement riche et variée, à même de mailler le territoire et de conforter sa notoriété touristique, tout en positivant son héritage industriel aux yeux des habitants

*MENACES*

- Baisse de la richesse naturelle et de la qualité paysagère du territoire, du fait des conséquences du changement climatique (dépérissage forestier, disparition des zones humides, déprise agricole...), de la baisse démographique et du vieillissement de la population
- Accélération de l'étalement urbain et du mitage, du fait du manque d'approche globale des enjeux d'occupation du territoire en l'absence de SCoT
- Désintérêt d'une population de plus en plus précaire vis à vis d'un héritage historique et culturel associé à un passé industriel révolu et source de ses difficultés économiques actuelles
- Délitement des équipements culturels associé à la déprise démographique et au vieillissement de la population (cinémas, médiathèques, musées)



## IV. Stratégie du territoire

Par nombre de caractéristiques démographiques, socio-économiques, topographiques et paysagères, le Pays de Remiremont et de ses vallées exacerbé, à son échelle de 40 communes et de 84 000 habitants, les enjeux de développement du massif des Vosges dans son ensemble dans le contexte actuel d'adaptation au changement climatique :

- un territoire de moyenne montagne fortement habité (près de 100 habitants / km<sup>2</sup>) et dans lequel l'espace forestier occupe une place prépondérante (69% du territoire)
- une économie particulièrement diversifiée : industrie, agriculture, tourisme, filière bois, services
- des milieux remarquables et ressources naturelles de premier plan, indissociables à la fois de son économie, de ses paysages et du cadre de vie, à l'image des espaces forestiers précités, à la fois matière première pour la filière bois, espace récréatif et poumon environnemental.

Le bouleversement que connaît actuellement cet espace forestier du fait du changement climatique révèle, par l'exemple, l'équilibre fragile à préserver sur lequel repose la problématique à laquelle est confrontée ce territoire :

A la fois ressource économique et élément structurant de son identité et de ses paysages, nos forêts n'en sont pas moins parfois invasives, aujourd'hui vulnérables et illustrent l'ampleur du défi que ses acteurs doivent relever pour accompagner l'activité économique, préserver les paysages et le cadre de vie de ses habitants.

L'adaptation de l'offre touristique, notamment autour de la problématique du développement du tourisme « 4 saisons » et de l'agriculture de montagne (25% du territoire) sont deux autres exemples de cette dualité opportunité / menace dans ce contexte de changement climatique.

La question de l'avenir de l'agriculture de montagne sur ce territoire renvoie à la fois à la nécessité de préserver les fondements par laquelle elle s'est construite, au premier rang desquelles la ressource en eau et les espaces non urbanisés, notamment les prairies qui forgent son identité paysagère, mais également d'accompagner la valorisation de ses productions et donc sa résilience face au choc climatique.

L'élan général vers la transition écologique trouve également écho sur ce territoire, qui peut avoir, à l'échelle du Massif des Vosges et du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, valeur d'exemplarité pour un territoire de montagne de notoriété touristique de premier plan et qui se démarque par une forte densité humaine.

A titre d'illustration, l'accompagnement de nouveaux modes de déplacements, la gestion des flux touristiques et l'amélioration de l'habitat s'inscrivent dans cette démarche.

En outre, la crise sanitaire que nous traversons illustre à la fois le rôle structurant et la fragilité de l'offre commerciale et de services sur nos territoires et l'enjeu que constitue le maintien du lien entre les hommes et leurs territoires.

A ce titre, l'effort de relance doit permettre aux habitants de se réapproprier leur lieu de vie et de recréer du lien social, notamment par la redynamisation du commerce, l'accès aux services administratifs, le développement des équipements collectifs, sportifs, culturels et de loisirs et le maintien d'une offre de santé de proximité.



Ces deux piliers :

1. Adaptation du territoire au changement climatique et à la transition écologique : préservation de ses ressources naturelles, à la fois support de l'activité économique – au-delà du seul tourisme - et élément fort de son identité « montagne » et de son attractivité, préservation des paysages, développement de nouveaux modèles économiques résilients et promotion d'une sobriété énergétique porteuse de sens
2. Préservation du lien social et de l'offre de services à la population : équipements collectifs, offre de santé, tissu commercial de proximité, offre culturelle, sportive et de loisirs, dynamique associative et d'implication citoyenne, organisation collective des territoires

constituent les fondements du présent Pacte de Relance et de Transition Ecologique.

---

Les priorités d'intervention du Pacte et leur déclinaison dans les pages qui suivent s'appuient sur ces fondements et sont alimentées par les schémas et démarches sectorielles de contractualisation déjà initiées par le PETR et ses communautés de communes membres, notamment avec l'Etat, la Région Grand Est et le Conseil Départemental des Vosges.

Les axes d'intervention adossés à ces schémas intercommunaux et ces démarches sectorielles ont ainsi été confrontés et explicités dans les pages qui suivent.

Il en ressort une approche transversale faisant écho à la volonté, à travers ce Pacte d'accompagner l'adaptation au changement climatique et la transition écologique et de relancer, dans le contexte actuel, la cohésion sociale du territoire.

---

Autre élément transversal de ce pacte, la mobilisation accrue d'une ingénierie territoriale généraliste et spécialisée, qui en constitue également le fil directeur.

A ce titre, la conjonction des moyens financiers et humains des signataires du Pacte doit permettre de mobiliser la matière grise indispensable au montage et au partage de projets sur les territoires répondant aux priorités d'intervention exprimées ci-après.

---



## L'économie et l'emploi, vecteur d'attractivité du territoire

### Axe 1 : Encourager l'accueil, la création et le maintien des entreprises du territoire :

- 1.1 Accompagner les porteurs de projet et les entreprises dans leur création et leur développement, notamment par la mise en œuvre d'une politique de gestion foncière et immobilière
- 1.2 Traiter les friches à même de mobiliser le potentiel foncier du territoire dans une perspective d'utilisation économique de l'espace et de requalification du bâti industriel existant
- 1.3 Encourager l'emploi en liant formation et qualification dans les entreprises, notamment des jeunes et accompagner la requalification professionnelle des demandeurs d'emploi de longue durée
- 1.4 Accompagner les entreprises du territoire dans le franchissement de caps de modernisation et d'innovation, à même de promouvoir une image positive et dynamique du territoire, y compris dans les secteurs économiques traditionnels du textile et de la filière bois
- 1.5 Développer les coopérations avec les territoires voisins comme Epinal sur les enjeux d'emplois supérieurs et de formation, et vers la zone d'emploi de Luxeuil/Lure, ou encore vers la vallée de St Amarin/Thann pour les enjeux économiques du textile.

### Axe 2 : Encourager la nécessaire adaptation et promouvoir l'économie face au défi climatique :

- 2.1 Soutenir l'Économie Sociale et Solidaire du territoire et le développement de filières économiques décarbonées résolument tournées vers l'avenir, notamment dans le domaine des énergies et de la rénovation du bâti
- 2.2 Maintenir et développer une économie de proximité, notamment par la structuration de la filière bois et de l'écoconstruction, le développement de circuits courts et la valorisation des productions agricoles de montagne
- 2.3 Promouvoir un tourisme durable par le développement et la diversification d'une offre d'hébergement, d'infrastructures et d'activités "4 saisons", y compris dans l'agritourisme et les productions du terroir
- 2.4 Investir dans le marketing territorial, notamment s'agissant de la mise en marché de la destination "Hautes Vosges", à partir d'une stratégie commune à l'ensemble des acteurs du territoire
- 2.5 Encourager la préservation et la mise en valeur des sites historiques et culturels, du patrimoine bâti et des savoir-faire porteurs de l'identité et de l'attractivité touristique du territoire
- 2.6 Ouvrir le territoire sur les enjeux en matière de tourisme et d'équipements structurants (stations de ski, stade nordique...) avec la Déodatie voire les Hautes Vosges d'Alsace, et vers le sud (destin commun autour du Ballon d'Alsace « massif/terre de rencontre »)



**Axe 3 : Préserver les ressources naturelles du territoire et les paysages, facteur d'attractivité et de vitalité économique**

- 3.1 Agir pour préserver la ressource en eau, par une utilisation économique et raisonnée de cette ressource permettant de prévenir les conséquences des risques naturels (sécheresse, inondations, feux de forêts) et de répondre aux besoins de la population et des acteurs économiques du territoire
- 3.2 Encourager l'autonomie énergétique du territoire, notamment à travers la promotion des énergies nouvelles décarbonées et des initiatives de résorption de la précarité énergétique de tout type de bâti, notamment les bâtiments publics ayant valeur d'exemplarité et d'effet d'entraînement
- 3.3 Promouvoir et valoriser les services rendus par l'agriculture de montagne dans le maintien des paysages et la préservation de la biodiversité du territoire
- 3.4 Préserver la ressource bois et adapter son exploitation et l'organisation de la filière forêt-bois face aux conséquences du changement climatique
- 3.5 Engager les acteurs du territoire dans une démarche d'écoresponsabilité et encourager la gestion durable des déchets (compostage, tri et recyclage...)
- 3.6 Favoriser la mobilité s'appuyant sur le développement des alternatives à la voiture individuelle et les initiatives concourant à la préservation de la qualité de l'air, tout en favorisant le désenclavement du territoire
- 3.7 Promouvoir un aménagement durable du territoire à même de préserver la diversité et la qualité des milieux naturels et des paysages et concilier les différents usages de ces milieux
- 3.8 Maîtriser la fréquentation des milieux naturels dans une logique de préservation de la biodiversité

**La cohésion sociale et territoriale, vecteur de vitalité du territoire**

**Axe 4 : Garantir l'accès aux services publics et aux soins sur les territoires :**

- 4.1 Encourager les initiatives favorisant la mutualisation des services au public et le maintien d'un maillage équitable de l'offre de services sur les centres-bourgs et bassins de vie intercommunaux, notamment à travers le déploiement du dispositif France Services
- 4.2 Lutter contre la fracture numérique, notamment en accompagnant l'aménagement numérique du territoire, facteur de cohésion sociale et territoriale et d'attractivité économique, et en encourageant la médiation numérique pour les publics fragilisés
- 4.3 Maintenir une politique d'accès à la santé : favoriser la mise en réseau des professionnels de santé et les initiatives en faveur de la promotion de la santé et de l'accès aux soins, répondant notamment aux besoins des jeunes et des populations fragilisées



**Axe 5 : Maintenir la vitalité et l'attractivité des bourgs-centres et conforter leur fonction de centralité**

- 5.1 Poursuivre et amplifier une rénovation du bâti et les économies d'énergie, prenant en compte la lutte contre la précarité énergétique et l'adaptation de l'habitat aux nouveaux besoins de la population**
- 5.2 Accompagner l'accès et la rénovation des centres-bourgs structurants, notamment ceux à forte valeur patrimoniale et touristique pour le territoire**
- 5.3 Poursuivre les initiatives de maintien et de dynamisation de l'artisanat et du commerce de proximité**
- 5.4 Améliorer ou développer les services de proximité au sein des bourgs-centres afin de maintenir ou d'accueillir de nouveaux habitants.**

**Axe 6 : Favoriser l'investissement social sur le territoire, facteur d'autonomie de l'individu et de lutte contre la précarité et le chômage**

- 6.1 Soutenir les initiatives culturelles favorisant la promotion et l'appropriation du territoire et la pratique pour tous, facteur d'intégration sociale et de développement personnel et collectif, notamment des publics fragilisés**
- 6.2 Développer des actions favorisant l'intégration de la jeunesse, notamment par la coordination des politiques jeunesse sur le territoire**
- 6.3 Encourager les actions contribuant à réduire les inégalités et à renforcer la solidarité et le brassage entre les groupes sociaux, notamment sur les quartiers sensibles**
- 6.4 Encourager les dynamiques associatives favorisant l'implication citoyenne et la cohésion territoriale**



## V. Les engagements des partenaires

### 1. Les engagements communs à tous les signataires sur la période 2021-2026

- Poursuivre la convergence des contrats et de simplification des gouvernances.
- Animer le vivier de projets identifiés dans le Pacte et concrétiser les projets prioritaires.

### 2. Les engagements du territoire

- Identifier un référent technique.
- Associer les forces vives du territoire et mettre en place une gouvernance.
- Élaborer, suivre, enrichir et actualiser (annuellement) sa stratégie et ses projets.

### 3. Les engagements de l'État :

- Accompagner la démarche par une mobilisation de l'ANCT, des services déconcentrés et des opérateurs de l'État.
- Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes.
- Contribuer à l'identification et à la priorisation des contrats pouvant intégrer les PTRTE.
- La signature du PTRTE par l'État ne correspond pas à un soutien financier de l'Etat pour tous les projets qui y sont listés. En effet, chacun de ces projets devra faire l'objet d'un dépôt de dossier auprès des services de l'État et sera examiné au regard des dispositifs d'intervention en vigueur à la date du dépôt de la demande.



#### 4. Les engagements de la Région

- Accompagner la démarche en proximité grâce à la Maison de Région d'Épinal qui travaille en tandem avec un service contractualisation centralisé.
- Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes, notamment dans l'élaboration du bilan écologique, dans l'inventaire des projets, ou encore la synthèse d'éléments de stratégie de contrat préexistants signés par la Région.
- Proposer des outils d'aide à la consolidation de la stratégie et à la priorisation des projets.
- Faire avancer les projets prioritaires en leur apportant des solutions (classiques et/ou innovantes), notamment de financement en mobilisant l'ensemble des dispositifs de la Région et le fond territorial d'accompagnement des territoires ;
- La signature du PTRTE par la Région ne correspond pas à un soutien financier de la Région pour tous les projets qui y sont listés. En effet, chacun de ces projets devra faire l'objet d'un dépôt de dossier auprès de la Région et sera examiné au regard des dispositifs d'intervention en vigueur à la date du dépôt de la demande. L'engagement financier de la Région pour chaque projet résultera d'une décision de la commission permanente du Conseil Régional.

#### 5. Les engagements du Département

- Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation du Pacte, notamment dans l'inventaire des projets, la synthèse d'éléments de stratégie de contrat préexistants signés par le Département
- Faire avancer les projets prioritaires en leur apportant des solutions (classiques et/ou innovantes), notamment de financement en mobiliser l'ensemble des dispositifs du Département
- La signature du PTRTE par le Département ne correspond pas à un soutien financier du Département pour tous les projets qui y sont listés. En effet, chacun de ces projets devra faire l'objet d'un dépôt de dossier auprès du Département et sera examiné au regard des dispositifs d'intervention en vigueur à la date du dépôt de la demande. L'engagement financier du Département pour chaque projet résultera d'une décision de la commission permanente du Conseil Départemental.

### VI. La gouvernance

Un comité de pilotage est créé.

Il est composé :

- du Préfet des Vosges,
- de la Présidente de la Communauté de communes de la Porte des Vosges Méridionales ou de son représentant,
- du Président de la Communauté de communes des Hautes-Vosges ou de son représentant,
- du Président de la Communauté de communes des Ballons des Hautes-Vosges ou de son représentant,
- du Vice-Président, représentant le Président du Conseil Régional Grand Est,
- du Président du Conseil Départemental des Vosges ou de son représentant,
- du Président du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Remiremont et de ses Vallées ou de son représentant



Ce comité de pilotage peut décider d'associer, en tant que de besoin, des personnalités es-qualité, en fonction des thématiques de développement et des projets couverts par le présent pacte territorial de relance et de transition écologique (consulaires, services de l'Etat, experts...).

Le rôle du comité de pilotage est :

- d'assurer le suivi collégial de la mise en œuvre du pacte (prise en compte des projets en cohérence avec la stratégie du pacte, veiller au respect des délais envisagés, s'assurer de la mobilisation des financements...) ;
- de fixer des priorités annuelles pour l'aménagement du territoire (développement économique, numérique, transition écologique et énergétique...) ;
- de signaler et proposer de nouvelles actions prioritaires, qu'elles soient portées par des collectivités, des entreprises ou des associations, et d'optimiser l'appui qui peut leur être apporté (subventions de soutien à l'investissement ; déploiement d'ingénierie territoriale...).

Le rythme des réunions sera semestriel. Le comité de pilotage pourra se réunir selon une périodicité plus courte en fonction de l'avancement des projets et en tant que de besoin.

La mise en cohérence et la mutualisation des dispositifs de financements, concernant les autres dispositifs d'intervention seront assurés par le comité de pilotage.

Le comité de pilotage procédera par ailleurs annuellement à l'actualisation du recensement et de la priorisation des projets figurant en annexe 1.

Un comité technique est créé.

Il est composé de référents techniques désignés pour représenter chacune des parties prenantes du comité de pilotage. La désignation des référents donne lieu à une information partagée.

Chaque référent est le correspondant naturel des porteurs de projets pour mobiliser les dispositifs et ressources en ce qui le concerne, et en veillant à la complémentarité avec ceux des partenaires du Pacte territorial.

Les référents veillent à la mise à jour annuelle de l'annexe qui recense l'ensemble des contrats en vigueur sur le territoire du Pacte.

Ils procèdent à un examen régulier des projets des collectivités, des entreprises ou d'associations, et leurs différentes modalités de financement, dans le respect des documents contractuels existants.

## VII. Le suivi et l'évaluation

Le comité de pilotage du contrat, défini ci-avant, assure le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat.

Un tableau de bord du plan d'actions est élaboré et tenu à jour par les porteurs du pacte.



## **VIII. Le processus de choix et de financement des projets**

**Le territoire identifie le vivier de projets qu'il estime structurants, décisifs, importants pour l'avenir de son développement à court et plus long termes.**

**Les parties prenantes du présent Pacte définissent ensemble le caractère prioritaire des projets, au regard de la stratégie du territoire et des financements possibles.**

**Les parties prenantes du présent Pacte s'engagent à faire avancer les projets retenus comme prioritaires soit au titre de la Relance pour les projets prêts à démarrer, soit au titre d'autres politiques (ingénierie/investissement, droit commun, sur-mesure, privé, etc.) pour les projets devant mûrir. Ce travail de priorisation sera actualisé chaque année, le PTRTE étant de ce fait évolutif.**

**Zoom sur la Relance : les projets identifiés pour la Relance, c'est-à-dire prêts à démarrer pour une réalisation en 2021 ou début 2022, feront l'objet d'un examen conjoint par l'État, la Région et le Département au sein du Comité de Pilotage départemental, voire régional en cas de mobilisation de fonds européens.**

**Zoom sur la transition écologique : le pacte accompagne les collectivités dans leur projet de territoire vers un nouveau modèle de développement, résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire. Les projets portés dans ce cadre devront s'inscrire en conformité avec les orientations du Gouvernement en faveur de la transition écologique, qu'il s'agisse notamment de la lutte contre l'artificialisation des sols, de l'accompagnement des nouvelles pratiques agricoles et des circuits courts, du développement des mobilités douces, de la rénovation énergétique des bâtiments, du développement de l'économie circulaire, de la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau, ou encore de la promotion des énergies renouvelables. Les projets sollicitant un soutien public feront l'objet d'un examen attentif quant à leur empreinte carbone et à leurs impacts sur la biodiversité conformément aux engagements de la France. Ils devront être économies en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels. Ainsi, ne seront pas financés des projets fortement émetteurs de gaz à effet de serre, ou nécessitant une importante artificialisation des sols, ou encore portant atteinte aux milieux naturels.**

## **IX. La durée du contrat**

Le présent pacte entre en vigueur le 2021.

Il porte sur la durée du mandat municipal 2020 – 2026.

PACTE TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

PETR Pays de Remiremont et de ses Vallées – Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales  
Communauté de Communes des Hautes Vosges – Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges



Accord-cadre établi le 10/12/2021 à Épinal

Le Préfet des Vosges

Yves SEGUY

Le Président du Conseil Régional Grand Est

Jean ROTTNER

Le Président du Conseil Départemental des Vosges

François VANNSON

La Présidente de la Communauté de Communes  
de la Porte des Vosges Méridionales

LA PORTE DES VOSGES MERIDIONALES  
4 Rue des Grands Moulins  
BP 40056  
88202 REMIREMONT Cedex  
COMMUNAUTE de COMMUNES  
Catherine LOUIS

Le Président de la Communauté de Communes des  
Hautes-Vosges

Didier HOUOT



Le Président de la Communauté de Communes  
des Ballons des Hautes-Vosges

Dominique PEDUZZI



Le Président du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural  
Pays de Remiremont et de ses Vallées



Dominique PEDUZZI





**Annexe 1**  
**recensement des contrats avec l'État, la Région et le Département**



**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTES-VOSGES**

Contrat	Objectifs	Moyens pouvant être mobilisés	Période de validité
Convention cadre Maison de Services au Public (MSAP) de Saulxures-sur -Mose- lotte signée le 3 avril 2017	-définir les modalités d'organisation et de gestion de la MSAP -organiser les relations entre le gestionnaire de la MSAP et les différents partenaires signataires	- moyens humains et matériels - moyens financiers (financement FNADT et Fonds Inter-Opérateurs	Les convention cadre MSAP pour une durée de 3 ans à compter de leur signature avec tacite reconduction
Contrat territorial d'éducation artistique et culturel Signée le 25 juillet 2018	Définir un programme d'actions d'éducation et de sensibilisation aux arts et à la culture dont le but est de favoriser l'émancipation artistique et culturelle, de coordonner le développement d'actions notamment éducatives et scolaires .  Soutien au développement de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'éducation artistique et culturelle (OVQ)</li> <li>- La formation des acteurs de cette politique</li> <li>- La création artistique et la diffusion</li> <li>- La pratique artistique et culturelle des jeunes</li> </ul>	- Moyens techniques et financier de l'Etat/DRAC et Académie de Nancy-Metz  - Portage du projet par la CCHV : moyens en coordination, en personnel et en budget  - Subventions du Conseil départemental des Vosges  - Interactions possibles avec d'autres politiques publiques	Contrat 2018-2020 + avenant 2021 (bilan courant 2021)
Pacte Offensive Croissance Emploi	Recensement des projets structurants économiques du territoire à court et moyen terme	Appui des services de la Région Grand Est	2 ans - jusqu'au 31 décembre 2021
Fonds Resistance Région Grand Est	Pallier l'absence de PGE pour les entreprises en difficulté (avances de trésorerie)	Appui des services de la Région Grand Est, Département, Banque des Territoires et EPCI	Echéance juin 2021 sauf prolongation
Plan Vosges Ambitions 2021- contractualisation avec le Département des Vosges Contrat de territoire 2018-2021 CCHV/CD88	Ce plan répond à 3 priorités : l'attractivité du territoire, la qualité de vie des Vosgiens et le respect des équilibres territoriaux	Moyens financiers du Conseil Départemental des Vosges	Contrat signé le 22 octobre 2018. Renouvellement des contrats en 2022
Déploiement fibre optique	Couvrir le territoire en terme d'accès au numérique THD	Région Département et EPCI	2019-2023
Insertion par l'Activité Economique	Permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières (âge, état de santé, précarité) de bénéficier d'un accompagnement renforcé qui doit faciliter leur insertion professionnelle.	Etat (DIRECCTE), Département, Pôle Emploi	Depuis 2006

PACTE TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

PETR Pays de Remiremont et de ses Vallées – Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales  
Communauté de Communes des Hautes Vosges – Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges



Convention Territoriale Globale	Optimiser l'offre de service aux familles Renforcer la coopération et la gouvernance partenariale, Faciliter la mutualisation et la mobilisation efficiente des fonds en garantissant la bonne utilisation des finances publiques et en évitant les doublons d'intervention, Rationaliser les instances partenariales existantes.	Appui des services de la CAF, MSA, Département, Etat, Communes, associations...	4 ans 2019-2022
Schéma intercommunal de développement économique et touristique	Action issue du programme de l'Atelier des territoires montagne		En cours Document approuvé par délibération du conseil communautaire le 16/10/2019
Protocole territorial « Habiter Mieux » 2018-2020	Massifier la rénovation énergétique des bâtiments privés Favoriser la réalisation de travaux d'amélioration énergétique, Aider les ménages les plus modestes à réaliser les travaux prioritaires leur permettant d'obtenir une amélioration de la performance énergétique du logement, Encourager l'amélioration thermique du parc de logements privés.	Moyens en ingénierie par la : Direction Départementale des Territoires Délégation locale de l'ANAH	En cours de renouvellement pour 2021-2023
Convention de mise en œuvre du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public SDAASP	La convention a pour objet de formaliser l'engagement de l'ensemble des partenaires du SDAASP autour de l'objectif global d'amélioration de l'accès des services au public	Les signataires s'engagent à inscrire la stratégie du SDAASP dans leur propre stratégie de développement des services pour leur secteur d'activité ou leur territoire (moyens en ingénierie, mobilisation des crédits d'intervention de droit commun par l'Etat...)	En cours de signature
Plan climat air énergie territorial PCAET	Les objectifs sont d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et maîtriser la consommation d'énergies.	Appui des services de l'Etat, ADEME, Département, Région	6 ans - 2021 -2027 Engagement des 3 CC du PETR de Remiremont et de ses Vallées dans un diagnostic commun Stratégie et actions en phase d'élaboration
Plan paysage de lutte et d'adaptation au changement climatique	Action issue du programme de l'Atelier des territoires montagne		Diagnostic réalisé En cours : phase 2 de la définition des orientations et objectifs de qualité paysagère et des orientations énergétiques

Contrats en cours de validité

Contrats en cours d'élaboration et/ou de signature

NB : attente recensement ARS et DDCSPP



## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PORTE DES VOSGES MERIDIONALES

Contrat	Objectifs	Moyens pouvant être mobilisés	Période de validité
Convention cadre Maison de Services au Public (MSAP) de Le Val d'Ajol signée le 3 avril 2017	-définir les modalités d'organisation et de gestion de la MSAP -organiser les relations entre le gestionnaire de la MSAP et les différents partenaires signataires	- moyens humains et matériels - moyens financiers (financement FNADT et Fons Inter-Opérateurs)	Les convention cadre MSAP pour une durée de 3 ans à compter de leur signature avec tacite reconduction
Contrat de ville	Traiter des enjeux de la cohésion sociale, de l'économie, de l'habitat et du cadre de vie dans le quartier politique de la ville	Etat, Département, Région, CAF, Ville de Remiremont, partenaires institutionnels	Renouvellement 2023
Convention Territoriale Globale	Optimiser l'offre de service aux familles Renforcer la coopération et la gouvernance partenariale, Faciliter la mutualisation et la mobilisation efficiente des fonds en garantissant la bonne utilisation des finances publiques et en évitant les doublons d'intervention, Rationaliser les instances partenariales existantes.	Appui des services de la CAF, MSA, Département, Etat, Communes, associations...	4 ans 2019-2022
Pacte Offensive Croissance Emploi	Recensement des projets structurants économiques du territoire à court et moyen terme	Appui des services de la Région Grand Est	2 ans - jusqu'au 31 décembre 2021
Convention Agence de l'Eau et DREAL pour gestion sites Natura 2000	Protection et animation des sites Natura 2000	DREAL et Agence de l'eau	3 ans renouvellement 2021
Fonds Resistance Région Grand Est	Pallier l'absence de PGE pour les entreprises en difficulté (avances de trésorerie)	Appui des services de la Région Grand Est, Département, Banque des Territoires et EPCI	Echéance juin 2021 sauf prolongation
Plan Vosges Ambitions 2021- contractualisation avec le Département des Vosges - Contrat de territoire 2018-2021 CCPVM/CD88	Ce plan répond à 3 priorités : l'attractivité du territoire, la qualité de vie des Vosgiens et le respect des équilibres territoriaux	Moyens financiers du Conseil Départemental des Vosges	Contrat signé le 22 octobre 2018
Contrat de ville	Traiter des enjeux de la cohésion sociale, de l'économie, de l'habitat et du cadre de vie dans le quartier politique de la ville	Etat, Département, Région, CAF, Ville de Remiremont partenaires institutionnels	Renouvellement 2023
Déploiement fibre optique	Couvrir le territoire en terme d'accès au numérique THD	Région Département et EPCI	2019-2023
Convention de revitalisation du Bourg Centre Plombières-les-Bains	Définition d'une stratégie de revitalisation du bourg-centre de Plombières-les-Bains  Indication des engagements des parties à s'inscrire dans la démarche partenariale Etat/CD et la mise en œuvre d'un plan d'actions de revitalisation sur le long terme	Moyens en ingénierie et ensemble des moyens techniques et financiers de l'Etat et du Département	Convention signée le 04 juillet 2019
Contrat Territoire d'industrie	Appui renforcé de la Région et de l'Etat pour fédérer les acteurs autour d'un projet (Etat et ses opérateurs, Région et ses partenaires, acteurs économiques et territoriaux) et identifier les accompagnements en ingénierie et en financements mobilisables	Accompagnement par un chargé de mission TI pour les projets inscrits au contrat qui présentent des enjeux d'innovation technologique, d'attractivité des territoires, de développement des compétences/formations et d'emplois	Signé le 19 novembre 2019

PACTE TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

PETR Pays de Remiremont et de ses Vallées – Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales  
Communauté de Communes des Hautes Vosges – Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges



Protocole territorial « Habiter Mieux » 2018-2020	Massifier la rénovation énergétique des bâtiments privés Favoriser la réalisation de travaux d'amélioration énergétique, Aider les ménages les plus modestes à réaliser les travaux prioritaires leur permettant d'obtenir une amélioration de la performance énergétique du logement, Encourager l'amélioration thermique du parc de logements privés.	Moyens en ingénierie par la : Direction Départementale des Territoires Délégation locale de l'ANAH	En cours de renouvellement pour 2021-2023
Convention de mise en œuvre du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public SDAASP	La convention a pour objet de formaliser l'engagement de l'ensemble des partenaires du SDAASP autour de l'objectif global d'amélioration de l'accès des services au public	Les signataires s'engagent à inscrire la stratégie du SDAASP dans leur propre stratégie de développement des services pour leur secteur d'activité ou leur territoire (moyens en ingénierie, mobilisation des crédits d'intervention de droit commun par l'Etat...)	En cours de signature
Plan climat air énergie territorial PCAET	Les objectifs sont d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et maîtriser la consommation d'énergies.	Appui des services de l'Etat, ADEME, Département, Région	6 ans - 2021 -2027 Engagement des 3 CC du PETR du Pays de Remiremont et de ses Vallées dans un diagnostic commun Stratégie et actions en phase d'élaboration
Opération de revitalisation du territoire	Revitalisation de 3 bourgs centre et conclusion d'une ORT à l'échelle de l'intercommunalité	ANCT, services du département, Région Grand Est, CEREMA, Banque des Territoires, EPCI, Communes ....	En cours de formalisation
Contrat territorial d'éducation artistique et culturel	Définir un programme d'actions d'éducation et de sensibilisation aux arts et à la culture dont le but est de favoriser l'émancipation artistique et culturelle, de coordonner le développement d'actions notamment éducatives et scolaires .	DRAC, département, Région, partenaires locaux	En cours de rédaction

Contrats en cours de validité

Contrats en cours d'élaboration et/ou de signature

NB : attente recensement ARS et DDCSPP



## COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Contrat	Objectifs	Moyens pouvant être mobilisés	Période de validité
Convention cadre <b>Maison de Services au Public (MSAP) de Le Thillot signée le 3 avril 2017</b>	-définir les modalités d'organisation et de gestion de la MSAP -organiser les relations entre le gestionnaire de la MSAP et les différents partenaires signataires	- moyens humains et matériels - moyens financiers (financement FNADT et Fonds Inter-Opérateurs)	Les conventions cadre MSAP pour une durée de 3 ans à compter de leur signature avec tacite reconduction
Déploiement fibre optique	Couvrir le territoire en terme d'accès au numérique THD	Région Département et EPCI	2019-2023
Fonds Resistance Région Grand Est	Pallier l'absence de PGE pour les entreprises en difficulté (avances de trésorerie)	Appui des services de la Région Grand Est, Département, Banque des Territoires et EPCI	échéance juin 2021
Plan Vosges Ambitions 2021- contractualisation avec le Département des Vosges - Contrat de territoire 2018-2021 CCBHV/CD88	Ce plan répond à 3 priorités : l'attractivité du territoire, la qualité de vie des Vosgiens et le respect des équilibres territoriaux	Moyens financiers du Conseil Départemental des Vosges	Contrat signé le 24 septembre 2018
Protocole territorial « Habiter Mieux » 2018-2020	Massifier la rénovation énergétique des bâtiments privés Favoriser la réalisation de travaux d'amélioration énergétique, Aider les ménages les plus modestes à réaliser les travaux prioritaires leur permettant d'obtenir une amélioration de la performance énergétique du logement, Encourager l'amélioration thermique du parc de logements privés.	Moyens en ingénierie par la : Direction Départementale des Territoires Délégation locale de l'ANAH	En cours de renouvellement pour 2021-2023
Convention de mise en œuvre du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public SDAASP	La convention a pour objet de formaliser l'engagement de l'ensemble des partenaires du SDAASP autour de l'objectif global d'amélioration de l'accès des services au public	Les signataires s'engagent à inscrire la stratégie du SDAASP dans leur propre stratégie de développement des services pour leur secteur d'activité ou leur territoire (moyens en ingénierie, mobilisation des crédits d'intervention de droit commun par l'Etat...)	En cours de signature
Plan climat air énergie Territorial PCAET	Les objectifs sont d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et maîtriser la consommation d'énergies.	Appui des services de l'Etat, ADEME, Département, Région	6 ans - 2021-2027 Engagement des 3 CC du PETR de Remiremont et de ses Vallées dans un diagnostic commun Stratégie et actions en phase d'élaboration

Contrats en cours de validité

Contrats en cours d'élaboration et/ou de signature

NB : attente recensement ARS et DDCSPP



## PETR PAYS DE REMIREMONT ET DE SES VALLEES

Contrat	Objectifs	Moyens pouvant être mobilisés	Période de validité
Programme européen LEADER signé le 03 novembre 2016 avec la Région Grand Est et l'Agence de Services et de Paiement	1 - Veiller à la qualité de nos paysages, pour notre cadre de vie et l'attractivité de notre territoire 2 - Soutenir notre agriculture de montagne comme acteur des paysages et de l'économie locale 3 - Préserver, valoriser et faire découvrir les richesses naturelles et culturelles du Pays 4- Dynamiser l'économie de proximité à travers l'élaboration et la vente des productions locales 5 - Diminuer notre empreinte écologique sur le territoire du Pays 6 - Enrichir et mutualiser nos expériences et nos savoir-faire par la coopération 7 - Animer, mettre en œuvre et évaluer le programme Leader	Moyens financiers de l'Etat, de la Région Grand Est et des autres Cofinanceurs Nationaux Publics	Jusqu'au 31 décembre 2022
Pacte Offensive Croissance Emploi signé le 27 février 2020 avec la Région Grand Est et les 3 EPCI membres du PETR	1 - Encourager l'accueil, la création, le maintien des entreprises 2 - Positionner durablement les piliers de l'économie du territoire face aux défis climatiques 3 - Créer les conditions favorables à l'attractivité du territoire	Appui des services de la Région Grand Est	Jusqu'au 31 décembre 2021
Contrat Local de Santé	Contrat en cours d'élaboration à l'échelle du Pays de Remiremont et de ses vallées	Appui de l'Agence Régionale de Santé Grand Est	Jusqu'au 31 décembre 2024



## Annexe 2

**Recensement et priorisation des projets phares pour l'année 2021**  
(NB : par CC)

Voir tableau recensement  
projets année 2021



**Annexe 3**  
**Recensement des projets pluriannuels**  
*(NB : par CC)*

Voir tableau recensement  
projets année 2022 et  
suivantes